LES CONTRATS D'ENTRETIEN
UN SERVICE SUR MESURE

ROBERT LANGE,
LOCATAIRE AU
247, RUE DE PARIS

[Voisins Voisines]

Le magazine des locataires de l'OPHMontreuillois

Numéro 03 - Septembre 2009

ophm
Office Public de l'Habitat Montreuillois

DOSSIER CONSTRUIRE ET RÉNOVER DURABLEMENT

ÉDITORIAL

Dominique Voynet,
Présidente de l'OPHM
Maire de Montreuil

Réinventer la ville

A l'heure où l'efficacité des politiques publiques du logement apparaît incertaine prix trop élevés, besoin des demandeurs insatisfaits et retrait financier de l'Etat Montreuil a fait le pari de mener des projets de renouvellement urbains ambitieux.

La rénovation urbaine et sociale du quartier Bel-Air, Grands-Pêchers en est un symbole fort.

Tout comme la candidature de la Ville à l'appel à projet régional « Nouveaux quartiers urbains » avec l'aménagement d'un site de 160 hectares qui accueillera 3 000 logements et une zone d'activités de 250 000 m².

Parallèlement, le développement des transports sur l'agglomération avec l'arrivée du tramway T1, le projet « quartier de la mairie », le renforcement de la production de logements neufs sont autant d'aménagements concrets que la Ville défend.

Nous sommes face à la nécessité de produire plus, vite et mieux.

L'OPHM est un partenaire privilégié de ces actions. Car l'ensemble de ces projets urbains devront s'accompagner de la nécessité de produire plus, vite et mieux. En tant que bailleur social, sa mission est de s'inscrire pleinement dans la politique de la Ville en réalisant des opérations accessibles, solidaires, économes et durables.
Notre objectif commun est d'offrir un logement pour chacun dans une ville « renouvelée ».

BEL-AIR
LES CHANTIERS CONTINUENT

La deuxième phase du projet de rénovation urbaine et sociale sur le quartier Bel-Air a démarré. Au programme : lancement des démolitions au Bel-Air et démarrage de la première partie de la réhabilitation avec le traitement des balcons. La fin de l'ensemble de ces travaux est programmée pour octobre. Les travaux de reconstruction sur le site commenceront, quant à eux, au premier trimestre 2010.

ENQUÊTE DE SATISFACTION : VERS PLUS DE TRANSPARENCE

Le 1er juillet dernier, les résultats de l'enquête de satisfaction 2009 ont été présentés en Conseil de Concertation Locative de Patrimoine élargi, à l'ensemble des amicales présentes sur les sites de l'OPHM. Cette réunion s'est déroulée en présence du Vice-président et du Directeur général de l'Office. Objectifs : diffuser les résultats, favoriser les échanges autour des axes de progrès, et travailler ensemble sur les pistes d'amélioration à apporter en termes de gestion locative et de services aux locataires. Une première.

0 805 714 254
C'est le numéro vert gratuit mis en place par la mairie pour se débarrasser de ses encombrants et faire appel au service de ramassage.

VU À MONTREUIL

3 septembre :
c'est la rentrée des classes pour tous les petits Montreuillois !

PRUS : LA PAROLE AUX HABITANTS

Vous avez des questions, des remarques, des idées sur le projet de rénovation urbaine et sociale du quartier Bel-Air et Grands-Pêchers ? Rendez-vous sur le forum interactif dédié du site web de la Ville. Accessible dès la page d'accueil, le bandeau « Dans quelle Ville voulons-nous vivre aujourd'hui et demain ?, rubrique PRUS », vous propose trois items : habitat et espaces extérieurs, commerces et équipements, information et concertation. A vous de jouer !

ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ : TOUT UN PROGRAMME !

L'OPHM réalise au Bel-Air une opération neuve d'accession sociale à la propriété avec la mise en vente de 48 appartements du T1 au T5. La résidence, labellisée Bâtiment Basse Consommation (BBC), est composée de trois petits immeubles de 2 étages avec jardins privatifs ou larges terrasses, et dotée de parkings boxés en sous-sol. Livraison prévue en 2011. Pour tous renseignements, un bureau de vente est ouvert au 87, rue de Paris.

Contact :
Michel JALTA
01 55 03 31 88
ou Alain CHARBONNIER
01 55 03 22 38
sur rendez-vous.

C'EST OUVERT !

- **Cabinet d'osthéopathie et de podologie**
  4, rue de Vitry
  Tel : 01 49 88 19 77

- **Cabinet d'orthophonie**
  61, rue Marceau
  Tel : 01 42 87 40 80

- **« Le Royal Sushi »**
  Restaurant japonais
  52, rue Carnot
  Tel : 01 48 51 67 11

IMPULSER UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION, RENFORCER L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

L'OPHM DOIT FAIRE FACE AUJOURD'HUI À DE MULTIPLES ENJEUX : PRESSION CONSTANTE DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX, ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE. CES DÉFIS POSITIONNENT LA POLITIQUE DE PATRIMOINE ET DE DÉVELOPPEMENT AU CŒUR DE SON ACTIVITÉ. OBJECTIFS : CONSTRUIRE ET RÉHABILITER DAVANTAGE, DURABLEMENT, ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE.

DU NEUF DURABLE

La politique de l'OPHM sur le neuf privilégie la construction d'un habitat durable à forte qualité d'usage. La priorité est donnée aux programmes de petits collectifs, maisons individuelles ou semi-individuelles de ville, bien insérés dans le tissu urbain. Des projets à l'opposé des grandes tours construites à l'écart des grandes villes, dans les années 1970.

Les constructions intègrent des matériaux durables comme le bois et privilégient l'entrée de la lumière naturelle dans le logement.

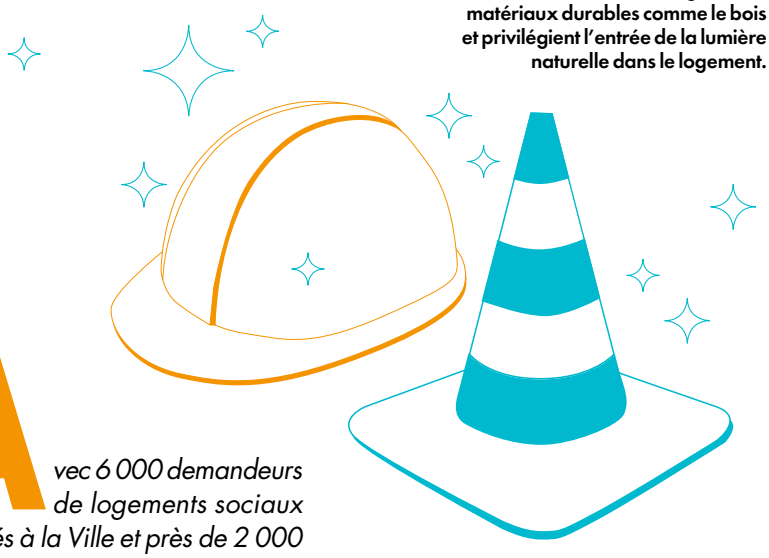

« *Avec 6 000 demandeurs de logements sociaux enregistrés à la Ville et près de 2 000 demandes de mutation sur notre propre patrimoine, pour 500 logements libérés par an, la pression est de plus en plus prégnante et nous n'avons pas aujourd'hui les moyens d'y répondre* », indique Clémence Debaille, Directrice du Patrimoine et du Développement au sein de l'OPHM, avant d'ajouter « *une situation difficile face à laquelle il devenait important de réagir en amplifiant notre politique de constructions neuves afin que nous puissions remplir pleinement notre mission première, celle qui consiste à loger les plus démunis, favoriser la mobilité et le parcours résidentiel sur notre parc* ».

CONSTRUIRE DURABLEMENT

« *Nous voulons aujourd'hui tripler la production annuelle en portant la livraison de logements neufs à 150 par an, contre 50 ces dernières années.* » Un objectif quantitatif mais aussi qualitatif. « *Construire davantage est indispensable mais nous voulons aussi construire mieux, avoir une politique novatrice et ainsi en finir avec l'image négative du logement HLM.* » Le principe retenu est le suivant : « *mieux identifier nos cibles, mettre en adéquation logements à construire et demande* ». Une politique produits qui conduira ainsi « *à diversifier et élargir notre offre aux étudiants, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux jeunes quittant le foyer familial pour la première fois* », explique Clémence Debaille. Autre axe fort, le foncier : « *nous recherchons des terrains tous azimuts, du côté des particuliers, des institutionnels, des promoteurs privés : nous n'écartons aucune piste. En moyenne, sur dix projets identifiés, un seul est retenu, mais cette veille est indispensable si nous voulons acquérir de nouveaux sites et développer demain l'habitat social urbain sur Montreuil*».

RÉHABILITER, UN ENJEU ÉNERGÉTIQUE

Avec un patrimoine vieillissant – « *57 % de notre patrimoine est antérieur à 1970* », rappelle Clémence Debaille – l'OPHM doit porter ses efforts sur la remise aux normes des immeubles et travailler à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. « *Favoriser les économies d'énergie et abaisser les charges locatives sont des objectifs majeurs dans le cadre des réhabilitations* », précise Adrien Ramirez, chargé d'opérations à la Direction du Patrimoine et du Développement avant de préciser « *sur tous nos projets, nous travaillons sur le renforcement de l'isolation, l'optimisation du chauffage, les*

suite page 6

L'OPHM doit porter ses efforts sur la remise aux normes des immeubles et travailler à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

économies d'eau avec le remplacement de la robinetterie. Des orientations qui peuvent faire baisser les charges de nos locataires ». Pour assurer la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation d'ici à 5 ans, l'Office a signé une convention avec la région Ile-de-France pour la rénovation de 3 500 logements. Celle-ci *« cadre le projet et introduit de vrais critères qualitatifs : prise en compte du handicap pour les interventions dans les logements, labellisation développement durable, implication de la gestion locative et intégration des problématiques de tri sélectif sur les sites »*, conclut Clémence Debaille. Si réhabiliter est un enjeu primordial, celui-ci doit être orchestré en concertation avec les locataires : *« chaque réhabilitation est menée de concert avec les locataires lors de réunions publiques qui permettent de fixer un programme de travaux partagé. Nous ne perdons jamais de vue que nous travaillons sur un patrimoine habité et vivant »*. Parce que construire et réhabiliter sont avant tout des actions au service du locataire et de la qualité de service. ■

« Avec un tiers du patrimoine à réhabiliter d'ici à cinq ans, nous poursuivons deux objectifs majeurs : améliorer le confort et la sécurité des logements et favoriser les économies d'énergie. Pour cela, nous essayons au maximum de développer une démarche de proximité avec les locataires, d'identifier les travaux dans les logements en fonction de leur vétusté et de l'état de leurs installations. C'est un travail qui nécessite une vraie collaboration avec les amicales et les locataires, à travers la réalisation d'enquêtes techniques *via* la diffusion de questionnaires, la visite de logements, la conduite de groupes de travail habitants et l'organisation de réunions publiques avant le lancement de la consultation. »

Adrien Ramirez, chargé d'opérations à la Direction du Patrimoine et du Développement

L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL : UN PRÉALABLE

- **Utilisation de matériaux propres comme le bois.**
- **Mise en place d'énergies renouvelables sur les sites avec l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et de toitures végétalisées pour permettre une meilleure isolation et une climatisation naturelle des logements.**
- **Labellisation BBC (Bâtiments Basse consommation) systématique pour les nouveaux bâtiments.**
- **Façades largement ouvertes pour mieux capter la lumière et favoriser l'apport de la chaleur solaire.**
- **Installation de pare-soleil en façades pour limiter le réchauffement des pièces pendant la période estivale.**

FSL, MODE D'EMPLOI
DES AIDES RELATIVES AU LOGEMENT

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS POUR ACCÉDER À UN LOGEMENT OU POUR VOUS Y MAINTENIR ? GRÂCE AU DISPOSITIF FSL (FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT), DES AIDES FINANCIÈRES EXISTENT. ZOOM SUR CES COUPS DE POUCE FORT UTILES.

« Le FSL « maintien dans les lieux », une solution pour répondre à une situation d'endettement de loyer. »

Mises en place par la loi Besson en 1990, les aides FSL sont attribuées en fonction des difficultés rencontrées par les familles et de leurs ressources. « *On observe deux types d'aide* », indique Marine Bousseau, conseillère sociale à l'Office. La première concerne les familles qui viennent d'obtenir un logement : « *celle-ci se décline sous la forme d'un prêt sans intérêt sur une durée de 36 mois maximum, d'une subvention ou de la combinaison des deux. L'objectif est de financer le dépôt de garantie et une éventuelle garantie de loyer, mais aussi l'assurance habitation, les frais de déménagement ou de mobilier, l'ouverture des compteurs EDF…* ». La seconde s'applique aux familles déjà locataires d'un appartement mais qui connaissent des problèmes de dettes de loyer. « *Le FSL peut faciliter le maintien à domicile grâce à une aide financière qui solde les impayés de loyer accumulés* », précise-t-elle. Pour bénéficier du FSL « maintien dans les lieux », il faut préalablement avoir repris le paiement de ses loyers depuis au moins deux mois (déduction de l'APL si les droits sont suspendus) et constituer un dossier avec un travailleur social qui évaluera les situations au cas par cas. « *Nous aidons les familles à monter le dossier d'aide et parallèlement, nous proposons un accompagnement individualisé pour les aider à améliorer et stabiliser leur situation* », explique Maryse Pungeot, également conseillère sociale à l'Office. Magali Champernau, responsable du service, ajoute que « *trois conseillères sociales à l'Office sont habilitées à traiter les dossiers d'aides FSL et à assurer l'accompagnement social des locataires* ». De manière générale, le service social départemental, le CCAS ou diverses associations spécialisées peuvent également instruire les demandes d'aides FSL et proposer un suivi social des familles. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à les contacter ou à vous mettre en relation avec le service «aide aux familles » de l'OPHM. ■

« Véritable outil de prévention contre les expulsions locatives, le FSL « maintien dans les lieux » a été mis en place pour permettre aux locataires de se maintenir dans leur logement. Il peut intervenir pour régler la dette de loyer qu'ils n'arrivent pas à rembourser. Le but : les aider à retrouver une situation saine. Il n'est jamais trop tard pour trouver des solutions et se mobiliser. »

Stéphanie Chasles, conseillère sociale

VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

Lorsque l'ascenseur de mon immeuble tombe en panne, savez-vous qui dois-je prévenir à l'OPHM ?

L'ensemble du parc d'ascenseurs de l'OPHM est télésurveillé. Dès qu'une panne se déclare, le système avertit automatiquement la centrale de dépannage de l'ascensoriste déclenchant ainsi la procédure de dépannage. En cas de panne prolongée, votre gardien, référent de l'OPHM sur votre résidence, doit s'assurer que l'ascensoriste a bien été prévenu. Une note sera alors affichée dans les halls indiquant la panne et les délais de réparation. En situation d'urgence, les coordonnées de l'entreprise de dépannage sont affichées dans la cabine de l'ascenseur ou sur la porte extérieure. ■

J'ai des cafards dans mon appartement. Comment faire pour lutter contre ces insectes ?

Pour lutter contre ces nuisibles, l'OPHM a souscrit un contrat d'entretien spécifique avec une entreprise. Une prestation de service incluse dans les charges locatives. Une désinsectisation est prévue une fois par an, un affichage dans les halls prévenant des dates de passage de l'entreprise. Si vous ne pouvez pas être présent aux dates indiquées, vous avez la possibilité de laisser les clés à votre gardien de manière à ce que l'entreprise puisse accéder à votre logement. Des visites ponctuelles peuvent également être organisées en fonction de l'urgence de la situation. Pour cela, il suffit de prévenir votre gardien qui prendra contact avec l'entreprise. Un rendez-vous sera alors fixé pour une intervention en dehors de la visite annuelle. Rappelez-vous que pour être efficace, la lutte contre les cafards doit être massive et collective. ■

Qu'appelle-t-on exactement les réparations locatives ?

Les réparations locatives concernent l'entretien et les petites réparations incombant aux locataires, en vertu de l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989 définissant ce qui, dans le logement, relève de la responsabilité du locataire ou du bailleur. Les réparations locatives comprennent l'entretien courant du logement et des équipements et sont nécessairement à la charge des locataires. Pour savoir ce qui relève de votre responsabilité, n'hésitez pas à contacter votre gardien ou votre antenne de gestion locative. ■

Le dispositif de collecte des encombrants a semble-t-il changé sur Montreuil. Qu'en est-il exactement ?

Effectivement, depuis le mois de juillet dernier, la ville de Montreuil a mis en place un nouveau système de ramassage des encombrants. Désormais, la collecte mensuelle est remplacée par la mise en ligne d'un numéro vert gratuit 0 805 714 254 à contacter pour fixer un rendez-vous d'enlèvement de vos encombrants. Grâce à un simple coup de fil, le retrait est assuré du lundi au vendredi ! ■

LES CONTRATS D'ENTRETIEN

UN SERVICE SUR-MESURE POUR LE LOCATAIRE

EN SOUSCRIVANT DES CONTRATS D'ENTRETIEN AUPRÈS D'ENTREPRISES, L'OPHM VOUS GARANTIT LA MAINTENANCE ET LES RÉPARATIONS DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSITANT UNE CERTAINE TECHNICITÉ. EXPLICATIONS SUR CE SERVICE PROPOSÉ AUX LOCATAIRES INCLUS DANS LES CHARGES LOCATIVES.

Qu'est-ce qu'un contrat d'entretien ?

Pour assurer l'entretien des équipements complexes du logement, l'OPHM passe des contrats appelés « contrats d'entretien » avec des entreprises spécialisées. Celles-ci sont chargées de vérifier l'état des installations et d'intervenir dès qu'un problème est signalé.

Quels sont les différents contrats d'entretien souscrits par l'OPHM ?

Les contrats d'entretien concernent les compteurs d'eau, la robinetterie, les chaudières à gaz et électriques, le chauffage, la VMC ainsi que la désinsectisation et la dératisation.

Quelles sont les modalités d'intervention pour ces différents équipements ?

UNE VISITE ANNUELLE

Les entreprises mandatées sur les différents contrats d'entretien doivent assurer une visite annuelle de contrôle dans les logements. Celle-ci est systématiquement communiquée au locataire, au minimum quinze jours avant, par courrier mentionnant l'avis de passage.

DES VISITES PONCTUELLES

Elles sont programmées en fonction des urgences indiquées par les gardiens ou directement par les locataires. Les entreprises chargées de l'entretien de la robinetterie passent toutes les semaines sur le patrimoine de l'Office pour traiter les réclamations. Pour les compteurs d'eau, les chaudières à gaz et électriques, le chauffage ainsi que les VMC, les entreprises interviennent en fonction des sollicitations.

Quelle démarche faut-il enclencher pour lancer les réparations ?

Dès lors qu'un dysfonctionnement ou une anomalie relève d'un de ces équipements, mentionnez-le immédiatement à votre gardien. Dans un premier temps, c'est à lui de constater le problème, et, si besoin, de prévenir et de faire intervenir l'entreprise. C'est aussi le gardien qui doit s'assurer de la bonne résolution du problème. ■

247 RUE DE PARIS

Une résidence entre authenticité et modernité

SAUVÉ DE LA DÉMOLITION, CE PETIT ENSEMBLE DE CACHET A ÉTÉ RÉNOVÉ, RÉAMÉNAGÉ ET AGRANDI PAR L'OFFICE. AUJOURD'HUI, AU 247 RUE DE PARIS, ON TROUVE UNE RÉSIDENCE À TAILLE HUMAINE ET PLEINE DE CHARME.

Situé entre la Porte de Montreuil et la station de métro Robespierre, le 247, rue de Paris est longtemps resté à l'abandon. Tout a changé au début des années 1990, lorsque cette construction du milieu du XIXe siècle a rejoint le parc de l'Office. *« Les lieux étaient dans un état déplorable,* se souvient Jean-Pierre Drogoul, du cabinet d'architectes SCPA qui a été chargé de repenser l'endroit. *Les logements qui ne possédaient pas de toilettes ni de salle de bains étaient squattés, d'autres occupés par les pigeons… Et il ne restait que des ruines des ateliers au fond de la cour ! »*

UN PROJET D'AVANT-GARDE POUR L'ÉPOQUE

Alors que les règles des plans d'urbanisme en vigueur incitaient à détruire ces vieux immeubles pour édifier des ensembles plus importants avec de nombreux parkings en sous-sol, les architectes ont proposé au contraire de les conserver tout en les réaménageant. Un projet révolutionnaire pour l'époque. *« Nous avons suggéré à l'Office et à la Ville de ne pas faire disparaître ce patrimoine typique des faubourgs parisiens. Notre projet : le rénover et le compléter pour offrir un maximum d'habitations,* raconte Jean-Pierre Drogoul avant d'ajouter, *il y a dix ans, c'était un véritable défi à relever que de vouloir aménager de nouveaux logements sur un terrain complexe, en pleine ville, tout en conservant l'existant ».* Une problématique durable avant l'heure : *« aujourd'hui, nous avons de plus en plus la volonté de favoriser la construction de petites unités sur des parcelles urbaines, en pleine ville, encourageant la vie de quartier et limitant les déplacements. En cela, ce projet a réellement été précurseur »*, explique Jean-Paul Bléry, Directeur général de l'OPHM. Lancés en

« Après avoir vécu dans une grande cité, notre famille est arrivée en 2001 dans cet ensemble aux dimensions humaines. Ici, les locataires se connaissent, se respectent et se mélangent en toute harmonie. Et tout le monde veille à se dire bonjour. Nous nous rendons même fréquemment de petits services. »

Gilbert Lange, 66 ans, retraité

« Alors que les plans d'urbanisme incitaient à détruire ces constructions anciennes, les architectes ont proposé de conserver les bâtiments. »

1999, les travaux ont duré deux ans. Résultat : trois beaux quatre pièces ont été créés dans l'immeuble donnant sur la rue ; les bâtiments latéraux ont été transformés en une petite maison en triplex et en six studios confortables. À la place des ateliers, des immeubles de quatre étages ont été édifiés. Au total, ce sont trente logements qui ont été réalisés sur cette petite surface.

MODERNITÉ ET CHARME DE L'ANCIEN

Monsieur Lange, qui a emménagé dès la fin des travaux, vit toujours dans la maison en triplex qui lui avait été attribuée. *« Nous habitons dans un endroit exceptionnel qui allie la fonctionnalité et le confort des logements modernes au charme de l'ancien,* se réjouit cet homme jovial. *Le petit nombre de locataires est un vrai plus qui offre une réelle convivialité! »* Grâce à l'audace des architectes et l'enthousiasme des décideurs de l'Office et de la Ville, le 247 rue de Paris a pu garder sa spécificité et offrir à ses habitants un cadre de vie agréable. ■

EN DIRECTION...

...DES AUTRES QUARTIERS

ANTENNE CENTRE

Espoir, Wilson-Gallieni : lancement des travaux sur les façades

Les travaux de réhabilitation se poursuivent avec le démarrage, début septembre, du ravalement des façades sur Espoir tandis qu'au mois d'octobre débuteront les interventions sur les bow windows à Wilson Gallieni. Parallèlement, les interventions dans les logements continuent. Elles concernent principalement la pose des nouvelles fenêtres, l'électricité, la plomberie, le chauffage ainsi que la ventilation.

ANTENNE SUD

Un nouveau gardien sur Walwein

L'antenne de gestion Sud accueille un nouveau gardien. Monsieur Aubrespy s'occupe de la résidence Walwein. Il est en charge du gardiennage et du ménage des parties communes. Sa loge se situe au 20, avenue Walwein.

ANTENNE EST

Les PAVE : Montreau A2 s'équipe

Après Montreau A1, c'est au tour de Montreau A2 de voir s'installer prochainement sur son site la collecte sélective avec la mise en place de Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE). Une technique d'enfouissement des déchets, matérialisée par des cuves en acier enterrées. La consultation menée au mois de juin a montré que 83 % des locataires sont favorables au projet. 13 sites d'implantation sont prévus pour 36 conteneurs avec une mise en service en fin d'année.

ANTENNE OUEST

Douy Delcupe fait son cinéma

Le 26 juin dernier, le parking de la résidence Douy Déculpe a changé de visage pour devenir le temps d'une soirée, un cinéma en plein air. Concerts, activités ludiques, buvettes, projections, les festivités organisées par l'antenne de quartier du bas-Montreuil ont rencontré un vif succès.

Atti Lengyel « La musique est ma passion »

86 ANS, habitant de la résidence Sergent Bobillot

« Les notes et les partitions rythment ma vie depuis toujours. Mon père a vécu son rêve à travers ses enfants qu'il a initié très tôt : si je suis pianiste, ma sœur a choisi le violon et mon frère, le violoncelle. Tous trois devenus professionnels, nous nous sommes produits de nombreuses fois sous le nom de « trio Lengyel ». Né en Hongrie, je suis arrivée en France en 1948. J'ai été professeur titulaire à l'Ecole Nationale de Musique de Montreuil pendant 25 ans et parallèlement, j'ai participé à des concerts et à des enregistrements radiophoniques et télévisuels en Europe et au Moyen-Orient. Depuis 1987, j'enseigne le piano au Conservatoire Serge Rachmaninov dans le 16e arrondissement. C'est là que j'ai rencontré ma compagne, Svetlana Kossyreva, une professeur de violoncelle. Nous avons réalisé ensemble de nombreux CD qui ont été diffusés dans des magasins musicaux. Si la musique est ma passion, elle ne doit pas gêner l'entourage. Avant de répéter dans mon appartement, j'ai donc prévenu les voisins qui m'ont très bien accueilli. Nous veillons à ne pas commencer avant 10h et à ne pas dépasser 22h. Certains voisins, mélomanes, sont invités à nos concerts. Nous avons aussi d'excellentes relations avec nos gardiens. Notre vie ici est sans fausse note ! »

[Voisins Voisines] • **Le magazine des locataires de l'OPHMontreuillois** • **Directeur de la publication :** Jean-Paul Bléry (Directeur général de l'OPHM) • **Rédactrice en chef :** Stéphanie Rouveure (Responsable communication) • **Ont participé à ce numéro :** Nicaise Edwige, Carole Girardin, Nathalie Grépier, Agnès Labert, Sandrine Lefebvre, Djamel Leghmizi, Clémence Levasseur, Philippe Maire, Maroine Malki • **Crédits photo :** Gilles Delbos/Ville de Montreuil, Jean-Philippe Somme, Fotolia • **Illustrations :** Isabelle Maroger/Comillus, Fotolia • **Conception et réalisation : analogue** • Impression : Abaco • Tirage : 12 000 exemplaires sur papier écologique • ISNN : 1167-2757.